

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N°73-353 du 23 novembre 1973

chargeant le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, de l'intérim du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant la formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

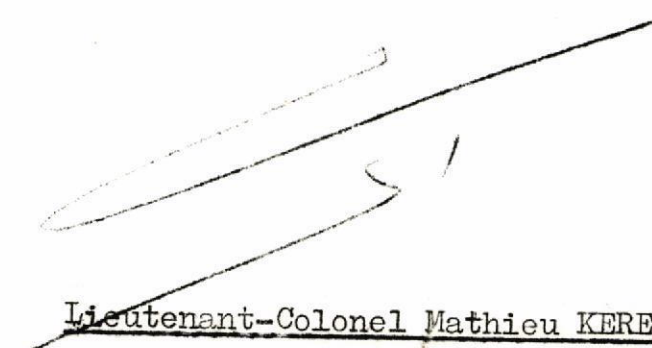
D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 22 Novembre 1973, le Capitaine DJIBRIL Moriba, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications, pendant l'absence du Capitaine Charles S. BEBADA.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 23 novembre 1973

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations :

PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 -
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5 - DGP-
DGAJL-Dtion Stat. 6 - SPD 2 - JORD 1.-